

LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE – UN PILIER DES DROITS HUMAINS

Avec la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne incarne le meilleur du modèle démocratique et social européen. Elle énonce les droits sociaux et économiques fondamentaux nécessaires pour garantir la dignité humaine et la protection sociale de tous·tes, notamment les travailleur·ses et les personnes les plus vulnérables : les personnes âgées, en situation de handicap ou migrantes et les enfants.

SYSTEME DE SUIVI & DE CONTROLE

3 INSTANCES



→ CEDS Comité européen des droits sociaux 15 membres indépendants

- ▶ analyse lois et politiques nationales
- ▶ examine la conformité de la situation dans les États parties de la Charte au moyen de 2 mécanismes :
 - 📄 réclamations collectives
 - 📄 système de rapports
- ▶ fournit des revues analytiques sur les défis
 - 📄 rapports ad hoc

→ CG Comité gouvernemental Représentants des 42 États parties à la Charte et observateurs des partenaires sociaux européens

- ▶ coordonne la politique entre États
- ▶ prépare les décisions du CM dans le cadre de la procédure de rapport

→ CM Comité des Ministres 46 délégués des Ministres des Affaires étrangères

- 📄 recommandations formelles aux États

DROITS GARANTIS PAR LA CHARTE



Emploi

- ▶ Droit à l'emploi, à des conditions de travail équitables, à un salaire équitable, à la sécurité au travail, à la protection en cas de licenciement et à la formation



Dialogue social

- ▶ Liberté syndicale, négociation collective, droit de grève, non-discrimination syndicale



Protection sociale

- ▶ Sécurité sociale, aide sociale, protection des familles et des enfants, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale



Logement & Santé

- ▶ Droit à un logement digne, à la santé pour tous·tes



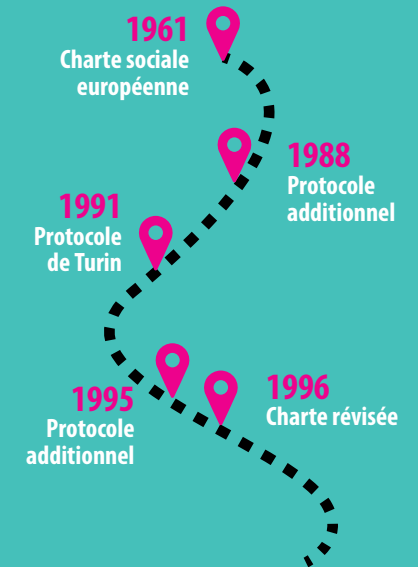
Égalité & Non-discrimination

- ▶ Égalité des chances, protection contre toute forme de discrimination.



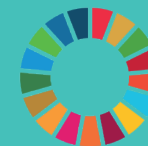
Éducation & participation sociale

- ▶ Accès à l'éducation et à la formation, information et consultation au travail



42 États parties sur 46 États membres

Seuls le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse n'ont ratifié aucun de ces traités



La Charte contribue à la mise en œuvre des **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

“ Les droits sociaux, socle de démocraties résilientes et de justice sociale ”

PARLEMENTAIRES : LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DÉPEND DE VOUS !

→ VOUS POUVEZ :

- ▶ **Promouvoir** la ratification de la Charte révisée et du Protocole sur les réclamations collectives et encourager les engagements supplémentaires
- ▶ **Demander des comptes** au gouvernement sur la mise en œuvre des constats du CEDS
- ▶ S'appuyer sur les constats du CEDS pour **justifier des réformes**
- ▶ Adopter des **législations et des budgets** nationaux sur les obligations de la Charte
- ▶ Commander des **études nationales d'impact** tenant compte des engagements pris
- ▶ Organiser des audits & collaborer avec les **institutions nationales** des droits humains
- ▶ **Citer** explicitement la Charte dans les travaux parlementaires
- ▶ **Inform**er la population sur les avantages de la Charte



Réclamations collectives

Un outil d'alerte politique !

Toute ONG ou syndicat habilité peut saisir le CEDS pour dénoncer une violation structurelle de la Charte



Devenez
ambassadeur·rice
de la Charte sociale !

Et les droits sociaux au niveau de l'Union européenne (UE)?

Conseil de l'Europe

Charte sociale
européenne révisée

Union européenne

Charte des droits
fondamentaux
et

Socle européen
des droits sociaux

La majorité des **98** dispositions
de la Charte ont leur équivalent
dans les textes de l'UE.

Le processus d'harmonisation
mutuelle (Charte & droit de
l'UE) doit être poursuivi.

10

RECOMMANDATIONS FACE A LA CRISE DU COÛT DE LA VIE

1. Assurer des salaires & retraites couvrant le coût de la vie de base
2. Aider les ménages modestes
3. Salaire minimum $\geq$ 60% du salaire net moyen
4. Accès universel à l'énergie, à l'eau et à l'alimentation
5. Logement adéquat et abordable pour tous
6. Soins de santé essentiels universels
7. Protection sociale pour tous·tes
8. Réduire les inégalités, protéger les groupes vulnérables
9. Dialoguer avec les partenaires sociaux
10. Anticiper et agir face aux crises



Plus d'infos
assoc@coe.int

